*Stratégie d’acquisition des documents privés :*

Rapport d’analyse du **secteur de l’environnement** en Ontario

**Juillet 2014**

**Table des matières**

1. Résumé
2. Aperçu du secteur de l’environnement en Ontario
3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario
4. Méthode d’analyse du secteur de l’environnement
5. Analyse des sous-secteurs de l’environnement

1. Résumé

Ce rapport vise à appliquer les recommandations clés de la Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario en examinant les principaux secteurs de l’Ontario. Il met au premier plan les sous-secteurs ou les domaines du secteur privé de l’environnement qui sont plus propices de produire des documents d’intérêt provincial.

Comme la protection de l’environnement est une priorité du gouvernement[[1]](#footnote-1), on ne peut sous-estimer l’importance du secteur de l’environnement pour l’Ontario.

L’identification et l’évaluation des activités du secteur de l’environnement guideront et appuieront la politique d’acquisition des documents privés du secteur de l’environnement dans la *Stratégie d’acquisition des documents privés des Archives publiques de l’Ontario*.

Bien que nous ayons mentionné certains organismes et certaines entités à titre illustratif dans ce rapport pour donner des exemples d’organismes, d’associations et d’entités dont nous pourrions acquérir les documents, ce rapport ne vise pas à fournir un examen de si faible niveau.

2. Aperçu du secteur de l’environnement en Ontario

En 2011, la province de l’Ontario a dépensé plus de 382 millions de dollars pour protéger l’environnement, lutter contre le changement climatique, réduire les toxines et protéger les milieux aquatiques et naturels tout en appuyant l’innovation et en soutenant la croissance d’une économie durable.[[2]](#footnote-2)

Le ministère de l’Environnement protège l’environnement de l’Ontario depuis plus de 40 ans. Grâce à des règlements stricts, à des mesures d’application ciblées et à divers programmes novateurs, le Ministère continue de régler les enjeux environnementaux qui ont des effets locaux, régionaux ou mondiaux. Le Ministère a pour mission de protéger la qualité de l’air, de l’eau et des sols, afin de favoriser des collectivités en bonne santé, la protection des écosystèmes et le développement durable, pour la population ontarienne d’aujourd’hui et celle de demain.

3. Analyse des collections des Archives publiques de l’Ontario

En examinant les collections des Archives publiques de l’Ontario, une recherche de la Base de données des descriptions a été entreprise pour déterminer quels documents avaient été acquis auprès du secteur privé et complétaient les fonctions du gouvernement en matière de surveillance, de protection, de conservation et de gérance de l’environnement. Cette recherche a révélé que les collections des Archives publiques contenaient très peu de documents privés témoignant de certaines fonctions menées par le ministère de l’Environnement.

Le document *Archives of Ontario Appraisal Focus Report No. 1 for the Ministry of the Environment (2008)* indique que les cinq fonctions fondamentales du Ministère sont les suivantes :

1. Surveillance de l’environnement, recherche et analyse
2. Protection de l’environnement et élaboration de politiques et de normes
3. Inspections, enquêtes et application des règlements en matière d’environnement
4. Conservation et gérance de l’environnement
5. Gestion des Affaires autochtones liées à l’environnement

Les collections des Archives publiques contiennent des documents privés que dans l’une de ces cinq fonctions. La fonction Conservation et gérance de l’environnement est prise en compte dans quatre des collections privées des Archives publiques : 1) fonds de la Natural Heritage League (F 2192); 2) fonds des Toronto Field Naturalists (F 821); 3) fonds ENVision-The Hough Group (F 4521) et 4) fonds Michael Hough (F 4642).

4. Méthode d’analyse du secteur de l’environnement

Cette section décrit la méthode d’analyse et justifie la manière dont le secteur a été divisé et évalué.

Identification des sous-secteurs

Les sous-secteurs du secteur de l’environnement ont été sélectionnés d’après une analyse des activités majeures liées à la protection et à la gérance de l’environnement naturel et au développement d’une économie durable en Ontario. Les sous-secteurs ont été identifiés en fonction des catégories principales des organismes et des entités qui participent à ces activités dans le secteur privé ou qui ont un intérêt pour celles-ci.

Exclusions et limitations

Cette section fournit un aperçu de certains secteurs ou catégories du secteur de l’environnement de l’Ontario qui ont été exclus de l’analyse.

Cette analyse pose un regard sur le secteur privé de l’environnement et ne mentionne aucune source correspondant aux fonctions du ministère de l’Environnement en matière d’inspection, d’enquête et d’application des règlements. Il s’agit uniquement d’une fonction du gouvernement, et aucune source privée ne porte sur ces activités particulières. Des groupes de surveillance privés en environnement alertent le gouvernement en cas de non-conformité environnementale, mais ils n’ont aucune capacité officielle en matière d’enquête ou d’application des règlements.

Contrairement à d’autres secteurs (comme la santé et l’éducation), il n’existe aucun collège de praticiens de l’environnement en Ontario. La formation professionnelle est limitée aux universités et aux collèges.

5. Analyse des sous-secteurs de l’environnement

Cette section examine la portée des documents du secteur de l’environnement en ce qui a trait aux points suivants :

1. Identification et définition des sous-secteurs et des catégories du secteur de l’environnement
2. Établissement de rapports entre les activités du secteur privé et les fonctions du gouvernement
3. Identification des collections actuelles des Archives publiques de l’Ontario liées au secteur de l’environnement (contenant des documents datant de 1980-A.C.C.)
4. Identification des cibles d’acquisition possibles dans le secteur privé
5. Justification de l’importance d’acquérir de la documentation dans un sous-secteur ou une catégorie
6. Identification du niveau de la priorité d’acquisition pour chaque sous-secteur en fonction de la justification

**Sous-secteurs et catégories du secteur de l’environnement :**

Pour les besoins de l’analyse, les activités du secteur de l’environnement ont été réparties dans les sous-secteurs et les catégories suivants :

1. Organismes provinciaux
2. Organismes de pression
3. Organismes de recherche sur l’environnement
4. Sociétés à but lucratif
5. Offices de protection de la nature
6. Particuliers et praticiens

Liens fonctionnels du gouvernement

Les liens fonctionnels fournis dans le tableau suivant sont fondés sur l’*Archives of Ontario Appraisal Focus Report No. 1 for the Ministry of the Environment (2008)* qui indique que les cinq fonctions fondamentales du Ministère sont les suivantes :

1. Surveillance de l’environnement, recherche et analyse
2. Protection de l’environnement et élaboration de politiques et de normes
3. Inspections, enquêtes et application des règlements en matière d’environnement
4. Conservation et gérance de l’environnement
5. Gestion des Affaires autochtones liées à l’environnement

| **Sous-secteur ou catégorie du secteur de l’environnement** | **Description du sous-secteur ou de la catégorie** | **Fonction du gouvernement et ministère responsable** | **Collections connexes d’archives privées de l’Ontario (1980-A.C.C.) :** | **Justification raisonnée des sous-secteurs et des catégories** | **Considérations secondaires** | **Priorité : Élevée** (les APO ont très peu de documents, voire aucun)  **Moyenne** (les APO ont un peu de documents)  **Faible** (les APO ont beaucoup de documents) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Organismes environnementaux provinciaux | Ce sous-secteur comprend notamment des organismes qui se concentrent, sur le plan provincial, sur un ou plusieurs aspects de l’environnement. Il peut s’agir d’entités provinciales ou de sections ou organismes provinciaux indépendants appartenant à des organismes nationaux | Conservation et gérance de l’environnement (ministère de l’Environnement) | Fonds Natural Heritage League (F 2192)**;**fonds du Toronto Field Naturalists Club (F 821) | Ce sous-secteur comprend des organismes qui se concentrent, sur le plan provincial, sur divers aspects de l’action et de la sensibilisation environnementales. | Les collections des Archives publiques de l’Ontario dans ce sous-secteur sont très limitées pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Organismes de pression | Ce sous-secteur comprend des organismes qui ont pour mandat de défendre l’environnement, d’informer la population, d’exercer des pressions et de promouvoir certains aspects de la sensibilisation à l’environnement dans la province. | Élaboration de politiques et de normes sur la protection de l’environnement (ministère de l’Environnement) |  | Ce sous-secteur comprend des organismes qui préconisent et réclament la création de politiques de protection de l’environnement par l’élaboration de loi et de normes. | Aucun fonds de la collection des Archives publiques de l’Ontario ne documente ce sous-secteur. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Organismes de recherche sur l’environnement | Ce sous-secteur comprend des établissements qui participent directement à la recherche sur l’environnement. | Surveillance de l’environnement, recherche et analyse (ministère de l’Environnement) |  | Ce sous-secteur comprend des organismes qui participent à la collecte et à l’analyse de données ainsi qu’à la diffusion des résultats de recherche sur l’environnement en Ontario. | Aucun fonds de la collection des Archives publiques de l’Ontario ne documente ce sous-secteur. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Sociétés à but lucratif | Ce sous-secteur comprend des organismes à but lucratif du secteur privé et des particuliers qui ont largement contribué à la recherche et au développement et qui ont rendu possibles d’autres percées concernant la promotion de l’environnement en Ontario. | Conservation et gérance de l’environnement (ministère de l’Environnement) | F 4521–Fonds ENVision–The Hough Group | Ce sous-secteur documente les entreprises à but lucratif du secteur privé qui participent à la sensibilisation à l’environnement en Ontario et qui promeuvent des stratégies écologiques. La plupart des organismes qui mènent ces activités sont sans but lucratif. | Les Archives publiques de l’Ontario ont un fonds qui documente ce sous-secteur pour la période ultérieure à 1980. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Organismes à mandat provincial | Ce sous-secteur comprend des organismes régionaux, comme les offices de protection de la nature, qui gèrent, protègent et promeuvent les zones publiques écosensibles. | Conservation et gérance de l’environnement (ministère de l’Environnement) |  | Ce sous-secteur témoigne de la gestion et de la programmation quotidiennes des zones de conservation publiques et des ressources naturelles de l’Ontario. | Aucun fonds de la collection des Archives publiques de l’Ontario ne documente ce sous-secteur. Comme ils sont régionaux, ces organismes peuvent n’être d’aucun intérêt provincial. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |
| Particuliers et praticiens | Cette catégorie comprend les praticiens qui participent aux travaux directement liés au domaine de l’environnement. | Conservation et gérance de l’environnement (ministère de l’Environnement) | Fonds Michael Hough, F 4642 | Cette sous-catégorie comprendrait des particuliers qui ont largement contribué à la conservation, la gérance et la protection de l’environnement en Ontario. | Aucun fonds de la collection des Archives publiques de l’Ontario ne documente ce sous-secteur. Comme ils parrainent des initiatives régionales, ces particuliers peuvent n’être d’aucun intérêt provincial. | PRIORITÉ ÉLEVÉE |

1. Cabinet de la première ministre, *La voie à suivre*, 19 février 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Ministère de l’Environnement, *Document d’information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2011-2012*, 2012, page 2. [↑](#footnote-ref-2)